



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/43

Assemblée générale et Conseil d'administration de la Société d'économie mixte Lyon Parc Auto (LPA) - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. DOUCET Grégory

**SEANCE DU 30 JUILLET 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/43 - ASSEMBLEE GENERALE ET CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE  
MIXTE LYON PARC AUTO (LPA) - DESIGNATION DE  
REPRESENTANTS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
(SECRETARIAT GENERAL DE LA VILLE DE LYON -  
DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I - Contexte :**

La Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto (LPA) – Société pour la réalisation et la gestion d'équipements - a notamment pour objet l'étude et la construction de parcs de stationnement et de toutes installations connexes, commerciales ou administratives, la construction et l'exploitation d'infrastructures ou superstructures publiques destinées à des activités en lien avec le transport ainsi que la gestion et l'organisation de toute activité liée à la mobilité urbaine (co-voiturage, auto-partage, location de vélos...).

**II - Modalités de représentation :**

La société comporte 12 actionnaires parmi lesquels figurent des personnes morales de droit public : la Métropole de Lyon (37,82 %), le Département du Rhône (2,39 %) et la Ville de Lyon qui détient pour sa part 21,63 % du capital.

Par lecture combinée de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales et des articles 15 et 16 des statuts de la société LPA, le Conseil municipal de la Ville de Lyon dispose des représentants suivants :

- 1 représentant pour siéger à l'Assemblée générale de la société ;
- 3 représentants pour siéger au sein du Conseil d'administration de LPA.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à ces désignations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1524-5 et L 2121-33 ;

Vu les statuts de la société pris en date du 17 janvier 2017 ;

**DELIBERE**

- 1- Monsieur Emmanuel VIVIEN est désigné pour représenter la Ville de Lyon en qualité de titulaire, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de la Société d'économie mixte Lyon Parc Auto.

- 2- Madame Florence DELAUNAY et Messieurs Valentin LUNGENSTRASS et Denis BROLIQUIER sont désignés pour représenter la Ville de Lyon en qualité de titulaires, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de la Société d'économie mixte Lyon Parc Auto.
- 3- Lesdits représentants sont autorisés à occuper la fonction de président du Conseil d'administration, ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET